

Finances

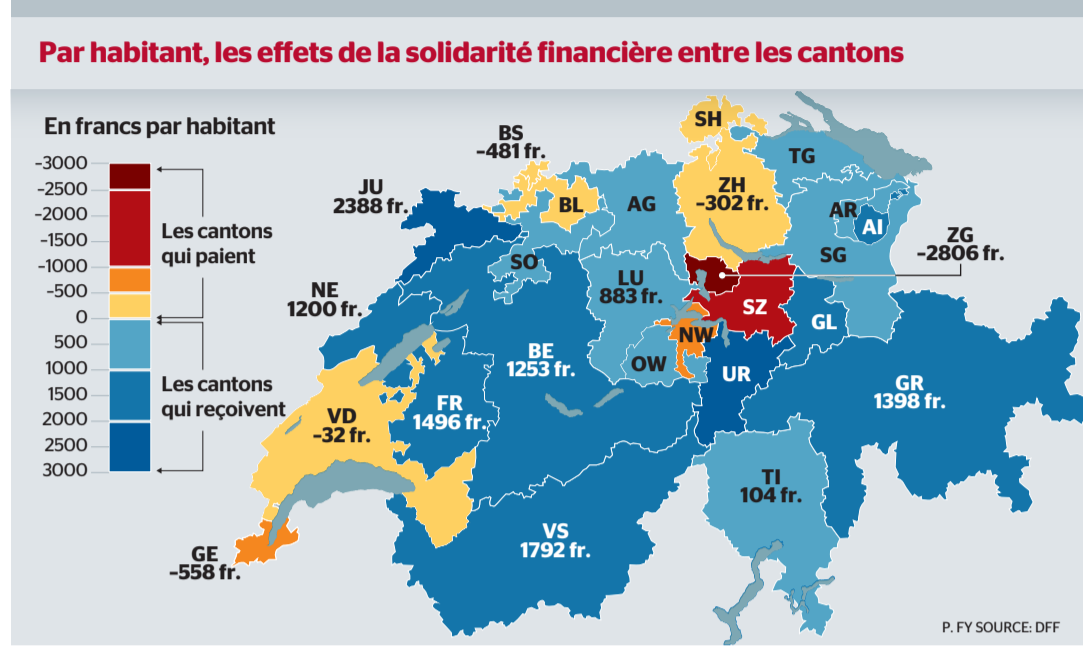
La péréquation fait monter la tension

Genève et Vaud voient une dérive dans le refus d'une correction des mécanismes de la solidarité intercantonale

Daniel Audétat
Christian Bernet

C'était plié d'avance. A une année des élections fédérales, les élus des cantons qui bénéficient de la péréquation intercantonale ne vont pas faire de cadeaux aux cantons qui alimentent la caisse de ce système de solidarité fédérale. Dans ce cadre, Genève et Vaud vont donc continuer à payer davantage que ce que prévoit la loi. A la suite de la décision que le Conseil des Etats a prise mardi, ils dénoncent une «solidarité à sens unique» («24 heures» d'hier).

Depuis des mois, Serge Dal Busco et Pascal Broulis, respectivement ministres genevois et vaudois des Finances, demandent la correction de ce péché de jeunesse de la péréquation, qui ne fonctionne que depuis 2007. Dans ce sens, les deux gouvernements lémaniques ont agi au travers de la Conférence des cantons contributeurs à la RPT (abréviation en usage pour qualifier le système péréquatif fédéral).



«J'ai apprécié que Christian Levrat relève qu'il ne peut y avoir de solidarité à sens unique»



Pascal Broulis
Ministre des finances vaudoises

«Les bénéficiaires doivent comprendre que notre richesse ne tombe pas du ciel»



François Longchamp
Président du gouvernement genevois

Ecartant d'autres revendications des donateurs, le Conseil fédéral avait choisi de leur donner satisfaction sur ce point. Mais rien n'y a fait. Mardi, le Conseil des Etats a rejeté cette correction. Le score est clair: avec 26 voix contre 16, les sénateurs des seize cantons bénéficiaires ont refusé de voir le pactole qui leur est versé chaque année se réduire d'environ 330 millions par an durant la troisième période quadriennale de la péréquation, qui courra de 2016 à 2019. Si les sénateurs l'avaient accepté, la contribu-

tion de solidarité des cantons payeurs aurait été allégée de 134 millions (196 millions étant à charge de la Confédération). Dans cette hypothèse, Genève aurait épargné quelque 30 millions de francs par année et Vaud autour de 7 millions.

Le Conseil national doit encore se prononcer sur la question au printemps. «Mais on ne se fait pas d'illusions», confie Roland Ecofey, chef du Service vaudois des affaires extérieures: «Le rapport de force qui est apparu au Conseil des Etats démontre qu'il est très difficile de dégager aux Chambres fédérales une majorité allant dans notre sens.»

Eclats alémaniques

Président du gouvernement genevois, François Longchamp cultive cependant un dernier espoir: «Certains cantons contributeurs sont fortement représentés au Conseil national, comme par exemple Zurich. Peut-être parviendrons-nous à faire pencher la balance.» Du côté vaudois, Pascal Broulis, chef du Département cantonal des finances, observe que les donateurs alémaniques se sont déjà livrés à quelques éclats: «Zoug, par exemple, critique en termes très durs les cantons qui, comme Lucerne, profitent de ce qu'ils reçoivent par le biais de la péréquation pour se livrer à un dumping fiscal inacceptable.»

François Longchamp hausse à son tour le ton: «Les bénéficiaires doivent comprendre que notre richesse ne tombe pas du ciel. Nous regrettons que le système ne tienne pas assez compte des conditions particulières des cantons urbains et des charges qui leur incombent. Aussi commençons-nous à avoir de la peine à recevoir des leçons de gestion de la part de cantons qui nous voient comme une république exotique.»

Pascal Broulis concède que le supplément qu'implique la décision du Conseil des Etats «n'est pas une catastrophe». Ce qui pose problème, «ce sont les critères servant aux calculs de la péréquation. Ils sous-estiment la réalité des charges des cantons contributeurs. Et ils surpondèrent les recettes liées à la fiscalité des entreprises.»

Les donateurs n'ont donc pas dit leur dernier mot. Dans cette perspective, le ministre vaudois considère que le débat du Conseil des Etats «a été un galop d'essai intéressant. J'ai apprécié de lire dans vos colonnes que le sénateur fribourgeois Christian Levrat (ndlr: président du PS) relève qu'il ne peut y avoir de solidarité à sens unique.»

C'est avec cette logique que les donateurs espèrent voir s'opérer un changement de majorité favorable à la redéfinition des règles de la péréquation pour la période 2020-2024.

Affaire close pour le violeur d'une enfant

Le tribunal de Vevey a décidé hier de ne pas ordonner de traitement lourd à l'encontre d'un délinquant sexuel qui a purgé 12 ans de prison

Le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, à Vevey, a estimé hier que le délinquant sexuel condamné à 12 ans de prison pour avoir violé une écolière en 2000 ne serait pas soumis à un traitement thérapeutique institutionnel. Les rapports de deux experts psychiatres reconnus ont établi que le risque de récidive était faible. «On espère qu'ils ont raison», a déclaré la présidente Anne-Catherine Page, lors de la lecture du jugement.

L'homme, qui a payé sa dette à la société en effectuant l'entier de sa peine, a comparu libre hier. Il a quitté la prison au début du mois. Le quinquagénaire a accepté sur demande de la Cour de suivre un traitement psychothérapeutique ambulatoire, le cas échéant de faire contrôler réguli-

èrement sa consommation d'alcool.

En mai, alors incarcéré, l'accusé avait vu la Cour ordonner un traitement lourd à son encontre. Soit sa prise en charge à temps plein dans un milieu fermé: établissement psychiatrique ou équivalent (prison, EMS sécurisé). Et ce, contre l'avis du ministère public et d'un premier rapport d'expertise. Son avocat avait fait recours. D'où l'audience d'hier.

A noter que, libéré de manière conditionnelle en 2012, l'accusé était notamment parti - durant son délai d'épreuve - quatre mois «prendre l'air» aux Antilles. «Une fuite», selon le ministère public. Pas pour la défense qui se base sur les conclusions d'une expertise. A son retour des îles, l'accusé avait été interpellé, puis remis en prison jusqu'au début de ce mois. «Une incarcération disproportionnée», selon son avocat qui a demandé conformément à la loi une indemnisation. La Cour l'a entendu, mais en partie seulement, lui accordant la somme de 17950 francs. **Christophe Boillat**

Le chiffre

200

Voilà déjà 200 jours que la chasse au trésor à la vallée de Joux Le Trésor du Temps, initiée par Label Vert, a été lancée. Malgré les 10 indices supplémentaires, personne n'est encore parvenu à résoudre les énigmes menant à la récompense, la montre de collection Louis Audemars exposée à l'Espace horloger au Sentier. Des milliers d'orpailleurs ont à sa recherche, la bande-annonce de la chasse a été visionnée plus de 50 000 fois. **C.D.U.**

Justice

Un Vaudois de retour de Syrie a été condamné

Un Vaudois parti en Syrie pour se battre aux côtés des djihadistes a été condamné par le Ministère public de la Confédération à 600 heures de travail d'intérêt général avec sursis, assorties d'une psychothérapie. L'homme a été reconnu coupable de participation à une organisation criminelle et de service militaire étranger. Il devra en outre s'acquitter d'une partie des frais de procédure, soit 4700 francs. **ATS**

Les activités de Thévenaz-Leduc ont repris

L'entreprise fait à nouveau marcher son broyeur, moins d'une semaine après l'incendie qui a fait rage sur son site durant près de deux jours

On broie de nouveau des voitures tout près de l'autoroute, à Ecu-blens. Les activités de Thévenaz-Leduc, arrêtées mercredi dernier par un gigantesque incendie, ont repris lundi, indique le site Internet de l'entreprise.

Au moment de l'incendie, la broyeuse qui permet d'éliminer les carcasses de voitures que l'entreprise stocke était en panne. Provoquant ainsi un surplus inhabituel de véhicules entassés. Selon Dario Balmelli, propriétaire de l'entreprise, cité dans 20 minutes, «il y avait 7000 tonnes d'épaves stockées lorsque le feu s'est déclaré, contre 150 à 300 tonnes habituellement». L'entreprise entend mettre les bouchées doubles ces prochaines semaines pour favoriser un retour à la normale.

Le quotidien révèle aussi que l'Office fédéral des routes (OFROU) s'était inquiété, via un courrier envoyé le 20 novembre, de l'importante pile de véhicules présente aux abords de l'autoroute, sur le site de l'entreprise.

«Le danger que représente cette très haute pile a été identifié, explique Olivier Floc'hic, porte-parole. Il y a des risques de glissement de carcasses sur l'autoroute. Nous avons stipulé que ce risque était sous la responsabilité de l'entreprise. Nous attendons maintenant une réponse qui contienne les mesures qu'elle entend prendre.» Le Canton a pour sa part convoqué les responsables de la société la semaine prochaine pour discuter de mesures à prendre. **CI.M./J.D.U.**

PUBLICITÉ

L'ASSURANCE-INVALIDITÉ plus que jamais aux AVANT-POSTES de la RÉADAPTATION!

- Conseil personnalisé en cas d'incapacité de travail prolongée ou répétée
- Maintien dans une dynamique professionnelle active
- Soutien et rétribution durant une nouvelle formation
- Stage en entreprise en vue d'un emploi
- Adaptation du poste de travail

➤ POUR DAVANTAGE DE RENSEIGNEMENTS
021 925 24 24 ou info@aivd.ch



Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud